RENAULT AVIGNON

213 ROUTE DE MARSEILLE BP70333
84022 AVIGNON CEDEX 1
Tél. : 04.90.13.88.00

SIRET : 839718004 00022 APE : 4511Z
TVA INTRA. : FR 04839718004
RIB : 30027 17729 00020195401 80

Mr MERCURY ALBERT
CHEMIN DU GRAND MAS
13570 BARBENTANE

N° Client	Bon de livraison	N° Facture	Page	Date
59999	776		1/1	05/10/2018

ESTIMATION

TVA :

Marque	Type de véhicule	N°immatriculation	N°de série	N°Plaque ovale	Date Livraison Véhicule	Km
DACIA	JSM0	CY-372-XX	UU1JSDA0549634898	I065888	30/09/2013	96241

Date d'entrée	Type/E	Demandeur	Réceptionnaire	N° V/O	Réf. garantie
05/10/2018	A	CHEQUE	OUERTANI Anis		

Référence - Désignation	Quantité	P.U. vente	% Remise	Prix unitaire net	T	Montant
** ESTIMATION 776 DU 05/10/2018 **						
INTERVENTION A : DIAG ET CONTROLE						
OS CTRL FCT CALCULATEURS	0,30	85,00		85,00	3	25,50
OG CTRL PRESSION FIN COMPRESION	0,80	85,00		85,00	3	68,00
*CONTROLE EFFICACITE CYLINDRES AVEC APPAREIL DE CONTROL	2,50	85,00		85,00	3	212,50
SOUS-TOTAL INTERVENTION A : 306,00 HT						

	0	1	2	3	4
Base	306,00				
taux	20,000				
T.V.A	61,20				

BRUT HT : 306,00

Montant pièces	Montant M.O.	Petites fournitures	Divers 1	Divers 2
	306,00			

Total H.T.	306,00
Total T.V.A.	61,20
Net à payer	367,20

Client	59999
Facture	
Date	05/10/2018
Montant TTC	367,20
Règlement	
Echéance	05/10/2018

Papillon à joindre à votre règlement

Date d'édition : 05/10/2018 de validité : 04/11/2018

Voir nos conditions générales de la réparation et de la pièce de rechange au verso.
Voir nos conditions générales de commercialisation des véhicules sur le bon de commande.
Conservez ce document, il vous sera demandé pour l'application de la garantie.
Clause de réserve de propriété : nous nous réservons la propriété des marchandises objets des présents débits, jusqu'à leur paiement intégral, conformément à la loi 80-335 du 12 mai 1980. T.V.A. acquittée sur les débits.
Modalités de règlement : Le paiement est comptant sauf convention écrite. Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé.
En cas de retard de paiement, il sera facturé de plein droit, sans mise en demeure préalable, dès le premier jour de retard, un intérêt, par jour de retard, égal à trois fois le taux d'intérêt légal, et en application de l'article L446-1 du Code de commerce, d'une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40€.